

BILAN DE MANDAT : 2012—2017

Mes priorités : libertés publiques et réforme territoriale

Membre de la Commission des Lois, avocat de profession, élu local, j'ai eu particulièrement à cœur pendant ce mandat de défendre d'une part les libertés publiques, menacées par la peur du terrorisme, d'autre part les libertés locales et la décentralisation qui sont pour moi le socle d'une démocratie moderne et participative.

Les libertés publiques

Paradoxalement, c'est un gouvernement de gauche qui s'est fait le fossoyeur des libertés publiques. Le terrorisme est devenu le prétexte du grand renoncement, tout se passe comme si ces assassins de la démocratie avaient gagné en nous contraignant à revenir sur nos valeurs.

Loi sur le renseignement : une loi liberticide qui légalise des pratiques d'écoute à grande échelle, avec les « IMSI catchers » et les algorithmes, confiées au seul pouvoir exécutif sans contrôle des tribunaux judiciaires.

Lutte contre le crime organisé et le terrorisme : même en matière de terrorisme, la fin ne justifie pas les moyens. Je me suis notamment opposé à la retenue de 4 heures sans avocat, à l'aggravation du contrôle administratif (et non judiciaire) sur les déplacements à l'étranger, à l'autorisation des écoutes téléphoniques d'un avocat..

Déchéance de la nationalité : je me suis vivement élevé contre ce texte qui voulait inscrire dans la Constitution une inégalité fondamentale entre "mono-nationaux" et "bi-nationaux". Si cette réforme avait été menée jusqu'au bout, il s'agissait là encore d'une victoire pour les terroristes qui auraient poussé l'exécutif à modifier la loi fondamentale pour réduire nos libertés !

Etat d'urgence : l'état d'urgence se trouve conditionnée à l'existence d'un péril imminent, c'est une procédure d'exception qui a permis de prendre des mesures sans lien avec les événements qui l'ont motivée (exemple des manifestants anti COP21 assignés à résidence). On substitue le juge administratif au juge judiciaire, gardien naturel des libertés., sans garantir davantage la sécurité des citoyens.

Réforme du Conseil supérieur de la magistrature : on peut discuter le fait que le pouvoir politique, démocratique, pèse sur la carrière professionnelle des magistrats judiciaires, mais attention à ne pas remplacer la pression politique par la pression syndicale. Et que dire de l'indépendance de la justice administrative à laquelle le gouvernement transfère de plus en plus de tâches sans pour autant renforcer son indépendance ?

Réforme territoriale et libertés locales

Le gouvernement de gauche n'a cessé de réduire les libertés locales tout au long du quinquennat.

Il a échoué dans sa promesse de simplification du mille-feuilles administratif : nous avons trois niveaux historiques d'administration: communes (bien trop nombreuses, et qu'il fallait encourager à fusionner, plutôt que de créer une nouvelle strate avec l'intercommunalité), départements et régions, qui doivent avoir des compétences spécialisées, c'est le seul point sur lequel nous avons commencé d'avancer.

Et la gauche nous a gratifié d'un **nouvel échelon obligatoire : la métropole** ! Difficiles à mettre en œuvre autoritairement, même en province (voir Marseille) où elles sont de taille raisonnable, on est arrivé à une absurdité absolue et autoritaire en Ile-de-France !

La Métropole du Grand Paris ne sert à rien, coûte cher et sépare le cœur de la région de sa périphérie.

Je me suis battu sans succès (nous étions minoritaires) contre ces **lois de « recentralisation »** :

- les lois MAPTAM et NOTRE qui ont créé la Métropole du Grand Paris, contre les élus d'Ile-de-France toutes tendances confondues,
- le redécoupage autoritaire des régions qui n'a laissé aucune place à la concertation entre les collectivités territoriales ;
- le report des élections régionales et départementales ;
- le redécoupage des cantons et l'institution du binôme paritaire homme/femme.

Pour moi, **l'autonomie et la responsabilité des collectivités territoriales, ce qu'on appelle la**

« décentralisation », sont inséparables d'une démocratie moderne, libérale et participative. Les habitants

doivent décider au plus près de leurs élus, et ne laisser à l'Etat jacobin que les domaines régaliens de la défense, de la justice, de la diplomatie, et des grands principes sur lesquels doivent se fonder les politiques publiques : liberté, égalité, responsabilité.

C'est exactement **le contraire de ce qu'a fait ce gouvernement de 2012 à 2017** en réduisant les dotations de l'Etat, en augmentant leurs missions obligatoires, en les soumettant sans cesse à de nouvelles politiques publiques. **Le rôle de l'Etat c'est de contrôler**, et de ne faire lui-même que ce que les collectivités ne peuvent faire !